

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS - PLACE DES VOSGES

DU 20 MAI 2021

Présents :

Alexandra KOENIG, Alain THOMAS, Bernard KELLER, Denis CROS, Alice DESBOUVRIE, Johann GOINEAU, Joao DA SILVA, Julian BROWN, Robert GARRISSON, Xavier BALLERY, Gabrielle GUIMARD, Jean-Philippe CALMUS, André MOREAU, Soufiane EL FAIZE, Sylvain DI MARIA.

Intervention de M. Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation et élu référent du Conseil de quartier Marais -Place des Vosges.

M. Boris JAMET-FOURNIER introduit cette première réunion du Conseil de quartier Marais - Place des Vosges et commence par un mot de bienvenue et de remerciement aux anciens membres des Conseils de quartier (CQ), comme aux nouveaux venus, d'être présents ici, ce soir. Il exprime sa joie de participer au CQ Marais - Place des Vosges d'autant que ce Conseil de quartier est le sien puisqu'il réside au sein de celui-ci.

Il souhaite, tout d'abord, rappeler les missions des Conseils de Quartier en insistant sur leur rôle de bâtisseurs de projets, « faire des projets », mais aussi celui de cellule de veille de proximité. Les membres des CQ font le lien entre les habitants des quartiers et la Mairie. Ils sont consultés pour donner leurs avis sur des grands sujets de territoire portés par la municipalité, notamment sur « Paris respire- Zone apaisée », pour une circulation encadrée et maîtrisée, « Embellir votre quartier », pour rationaliser les travaux sur l'espace public, « la nouvelle esthétique à Paris pour demain », pour établir une doctrine esthétique et le « Plan local d'urbanisme » qui – nouveauté, de cette édition – est dit bioclimatique.

M. Boris JAMET-FOURNIER donne une explication sur les deux collèges composant chaque Conseil de quartier qui favorise la participation du plus grand nombre : un premier collège ouvert à tous les habitants et usagers volontaires et résidents de Paris Centre tirés au sort et un deuxième collège ouvert aux associations et autres structures, après désignation par la Mairie et les Conseils de quartier. Il souligne l'importance du vote permettant la constitution des équipes d'animation composée de 5 personnes et notamment la présence d'un co-président et d'une co-présidente au sein de celle-ci qui assureront le dialogue avec la Mairie et la vie de l'équipe d'animation. Il précise que les futurs comptes rendus seront établis par la coordination des Conseils de quartier et validés par l'équipe d'animation.

Intervention de Mme Lily Munson, Directrice adjointe de cabinet en charge de l'urbanisme, des grands projets, de la piétonisation, du logement, des commerces, du développement économique, sur la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique.

Mme Lily MUNSON se présente et lance la diffusion du document concernant le kit méthodologique du PLU, elle en souligne l'enjeu bioclimatique, en insistant sur les 5 axes de celui-ci :

Paris, ville inclusive et solidaire

Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés

Paris, ville durable, vertueuse, résilient et décarbonée

Paris, ville attractive et productive

Paris, ville actrice de la métropole

Elle explique que le PLU est un document qui gère la réalisation et le suivi des équipements publics, des bâtis, des éléments du patrimoine, des activités économiques et du logement. Elle insiste sur la préoccupation de la municipalité de privilégier des projets soucieux de l'environnement et sur l'intérêt pour les CQ de s'emparer du diagnostic du PLU en participant à des enquêtes, en apportant leur concours via des marches exploratoires et en renseignant des fiches de contribution, dans le cadre des forums urbains. Mme Lucile HERRANZ, responsable du Pôle citoyenneté précise que des kits de marche exploratoire, des diagnostics PLU de Paris Centre et des fiches de

contribution sont mis à disposition, à l'accueil de la Mairie de Paris Centre. Les membres du CQ décident de se rencontrer pour organiser une marche durant laquelle ils pourront renseigner cette fiche de contribution.

Intervention de M. Jacques BOUTAULT, Adjoint au maire de Paris Centre en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience, sur l'installation de trilib' dans le quartier.

M.BOUTAULT se présente, lance la diffusion du document sur le trilib' à Paris Centre et réalise une explication point par point de ce dispositif qui a fait ses preuves sur d'autres sites au sein de Paris Centre. Il explique aux participants que ce dispositif est inscrit dans une réelle volonté de démarche citoyenne éco-responsable liée aux enjeux du dérèglement climatique. En effet, les déchets provenant du verre, des cartons, des boîtes métalliques, des plastiques deviennent des ressources et c'est un excellent complément aux autres systèmes et réseaux de collecte et de recyclage tels que les bacs de tri au sein des locaux à poubelles des domiciles personnels, des recycleries ou des ressourceries. Après une enquête de faisabilité technique et pratique impliquant des critères exigeants de la part des directions de la ville de Paris et du prestataire, 1 site a été retenu celui situé : au 18, rue Saint-Claude dans le 3^{ème} arrondissement.

Les membres du CQ concerné par cette implantation n'ont émis aucune remarque ou objection par rapport à l'emplacement de ce trilib' et aucun vote n'a donc été requis.

À la suite de la diffusion de cette présentation, des questions et échanges ont émergé. Notamment sur la question d'enfouissement du dispositif qui semble très difficile sur Paris et l'accessibilité des bacs aux Personnes à mobilité réduite sur la disparition des colonnes à verre près de la Place des Vosges et plus généralement sur la création de lieux de collecte pour les encombrants non recyclables (grille-pain...), tout en gardant la possibilité de dépôt au sein des ressourceries et dans les des bacs jaunes. Au sein de Paris Centre 5 trilib' supplémentaires seront à disposition des usagers.

À la suite de la réunion du Conseil de quartier, les services de la Direction de la propreté et de l'environnement (DPE) ont confirmé que les Trilibs' sont bien accessibles aux PMR (les trappes des modules étant situées à moins d'1,30m de hauteur). La colonne à verre située au 3 rue St Antoine a été enlevée sur demande de la Préfecture de Police en raison de son positionnement sur un itinéraire de manifestation. La DPE attend leur autorisation pour la reposer.

Tour de table avec présentation des membres du Conseil de quartier.

M. Boris JAMET-FOUNIER propose aux participants de cette première « rencontre » de se présenter et de faire partager à tous, les thématiques qu'ils voudraient aborder dans le cadre de leurs futures commissions ou groupes de travail.

Mme Alexandra KOENIG souhaite sa réelle implication dans la vie de quartier et est très sensible au sujet des nuisances sonores et de la qualité de vie, tout comme Mme Gabrielle GUIMARD, qui a bénéficié du tirage au sort réalisé par la Mairie de Paris Centre pour rejoindre les CQ. M. Joao DA SILVA, lui aussi, néophyte au sein des CQ, souhaite s'impliquer dans la vie de son quartier. Beaucoup sont intéressés par les différents aménagements urbains, comme M. Johan GOINEAU ou M. Denis CROS soucieux de l'évolution de la circulation et tous les aspects de la piétonnisation. M. Robert GARRISSON dénote un intérêt particulier pour les pistes cyclables, lui-même adepte de ce moyen de déplacement. Quant à M. Julian BROWN, membre de l'association aux 4 coins du 4, il s'intéresse aux mobilités actives et au tourisme dans le quartier. M. Alain THOMAS, membre de la même association, a comme domaine de prédilection les liens entre les riverains et les commerçants. M. Bernard KELLER actif lui aussi dans le monde associatif, puisque membre de l'association « vivre le Marais », est féru de préservation de patrimoine et d'histoire tout en étant mobilisé sur le problème du bruit et de la qualité de vie en général. Mme Alice DESBOUVRIE possède une sensibilité orientée vers des projets axés sur la solidarité et l'animation de la vie de quartier. M. Xavier BALLERY, bénévole de l'Association APF FRANCE HANDICAP, se préoccupe de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite mais a bien d'autres sujets d'intérêt. M. Jean-Philippe CALMUS oriente sa réflexion sur le secteur du renouvelable et M. Sylvain DI MARIA veut faire de sa connaissance approfondie de la vie des quartiers sous des municipalités successives, une force pour le nouveau CQ Marais-Place de Vosges.

Échange sur les projets que le Conseil souhaite porter

M. Boris JAMET-FOURNIER prend congé des participants pour que ces derniers puissent échanger librement sur des projets qu'ils souhaitent porter, concrétiser. Des idées de projets ont d'ores et déjà fait consensus, notamment, sur le devenir du vide grenier ST-GERVAIS qui générerait des excédents reversés à des associations, tout en demandant également l'avis du conseil de quartier SEINE, partie prenante sur ce sujet.

L'idée de la création d'une commission ou d'un atelier d'expériences et de partage sur les thématiques des CQ à destination des nouveaux membres est émise.

Un aménagement destiné à accueillir des emplacements de stationnement pour les vélos est demandé.

Fixation de l'ordre du jour de la prochaine réunion

Mme Lucile HERRANZ explique que la prochaine réunion sera l'occasion d'exposer des candidatures à l'élection de la future équipe d'animation et ce pour un vote qui sera organisé en présentiel. Les membres du CQ n'émettent pas d'autres idées car ils estiment que la présentation des candidatures et leur discussion constituera l'essentiel de la séance.

Questions diverses

À l'interrogation sur le taux de participation à cette réunion, M. Boris JAMET-FOURNIER explique qu'à ce jour, il y a 30 inscriptions et qu'au-delà des efforts de communication de la Mairie, les membres des CQ sont invités à communiquer et à se mobiliser pour faire grossir les rangs des CQ.

Suite à une demande de l'un des membres du CQ, M. Boris JAMET-FOURNIER rappelle l'organisation des futures réunions des CQ : comme le veut la charte élaborée avec les habitants puis votée, 6 réunions régulières par an au minimum, dont les dates et ordres du jour seront fixés par les équipes d'animation en lien avec la coordination des Conseils de quartier, celles organisées par les membres du CQ et celles initiées par la municipalité.

Fin de séance à 21h